



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 30 juin 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur LACHAMBRE

Convocation envoyée le 17 juin 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 65
Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Monique BAYARD
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Madame Céline TONOT	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Monsieur Didier RELOT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Céline RABUT	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Monsieur Massar N'DIAYE
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Monsieur Adrien GUENE

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Actions métropolitaines en faveur de l'insertion

Dans le cadre des transferts de compétences sociales précédemment portées par le Conseil Départemental de la Côte d'Or, Dijon Métropole a étendu son action dans le champ de l'insertion.

Ainsi, à l'exception des chantiers d'insertion ouverts aux bénéficiaires du RSA, restant du ressort du Conseil Départemental, l'ensemble des dispositifs soutenus au titre du Programme Départemental d'Insertion sur le territoire de la Métropole, s'inscrit dorénavant dans le programme métropolitain.

Dans les faits, les transferts de la compétence Insertion ont pris la forme de subventions auprès de structures associatives que Dijon Métropole a entendu poursuivre tout en les adaptant aux besoins des publics concernés.

Ce rapport présente un ensemble de soutiens à des actions inscrites dans le champ de l'insertion sociale et socio-professionnelle.

Les conventions jointes à ce rapport traduisent les contributions de Dijon Métropole aux structures portant ces actions.

Dans le champ de l'insertion sociale :

- Convention avec l'Association SOLIDARITE DIGNITE ACCOMPAGNEMENTS TRAVAIL, nouvelle appellation de la SDAT qui demeure un partenaire important de Dijon Métropole :

Deux actions de la SDAT faisaient l'objet d'un conventionnement, ACOR GRAND DIJON et INSER SOCIAL CHENOVE, proposant un accompagnement social renforcé pour les foyers rencontrant des difficultés dans leur logement.

Ces deux actions s'inscrivant sur le territoire métropolitain ont fusionné en un seul dispositif nommé ACOR DIJON METROPOLE.

La convention annexée, relative à l'activité de ce nouveau dispositif, reprend l'intégralité des suivis réalisés précédemment par ACOR GRAND DIJON et INSER SOCIAL CHENOVE (220) et présente un niveau de subvention égal aux années antérieures (71 440€ + 40 132€ soit 111 572€).

- Le soutien à EPI SOURIRE, épicerie sociale et solidaire ouverte aux dijonnais en précarité économique sur orientation systématique des travailleurs sociaux. Les prix affichés sont nettement inférieurs à ceux des circuits traditionnels, permettant ainsi aux bénéficiaires de rester acteurs de leur gestion de budget. Il vous est proposé de verser une subvention de 13 500€ visant tout autant à soutenir l'action de l'épicerie de manière globale qu'à rendre possible son accès à des publics reçus par le service social métropolitain.

Au titre de l'insertion socio-professionnelle :

- La mise à disposition de référents spécialisés dans l'accompagnement des publics éloignés du marché du travail, au sein de CREATIV' à hauteur de 90 000 €,
- L'appui à l'action de deux structures d'insertion par l'activité économique, ENVIE et ID'EES21 (Groupe ID'ÉES) à travers la participation, pour chacune de ces structures, au financement d'un temps de travailleur social en charge de l'accompagnement des salariés en insertion. Ce dernier vise à sécuriser et professionnaliser leurs parcours ainsi qu'à accroître leur autonomie. Les subventions sont respectivement de 10 000 € et 20 000 €,
- Le financement de l'auto-école sociale ACODEGE ouverte aux jeunes de 16 à 25 ans en situation de vulnérabilité orientés par les organismes socio-professionnels (Mission Locale, services sociaux). La subvention de 31 000 € permet la prise en charge de 50 élèves,
- Le financement de START AGAIN, action de formation consacrée aux femmes et assurée par l'association AMIS'MOTS pour un montant de 5 000 €.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** les conventions relatives à l'insertion socio-professionnelle, jointes à la présente délibération,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2022 pour chacune des structures présentées dans cette délibération selon les modalités de versement décrites dans les conventions lorsqu'elles existent,
- **de prélever** les sommes sur le budget 2022 de Dijon Métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions jointes à la présente délibération et de l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 73	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 6
	DONT 14 PROCURATION(S)	